



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

promotion interne

Question écrite n° 40586

Texte de la question

Mme Florence Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le problème concernant l'avancement au titre de la promotion interne suite à l'obtention d'un examen professionnel. En effet, le fait d'avoir obtenu un examen professionnel n'ouvre pas droit à une nomination directe, même si la collectivité employeur a ouvert le poste. L'avis de la CAP est requis, et lui-même est soumis à quota. Dans les communes rurales, ces quotas, par exemple 4 recrutements externes pour 1 nommé, ou 5 % du corps total pour ce qui concerne la catégorie A des ingénieurs, ont comme conséquence de retarder la nomination du titulaire de l'examen professionnel pendant plusieurs années. En outre, la collectivité est dessaisie de son pouvoir de choix, puisque celui-ci est centralisé au niveau du centre de gestion. Ce phénomène offre de nombreux inconvénients, notamment pour les communautés de communes rurales qui ne pourront pas avant plusieurs années, sinon jamais, faire avancer à leur juste niveau les techniciens reçus à l'examen professionnel d'ingénieur. En conséquence, à l'heure où les groupements de communes sont reconnus comme le meilleur échelon pour gérer par exemple l'urbanisme, elle lui demande s'il est envisagé de modifier ces dispositions pour permettre à ces collectivités de faire face, en interne, aux nouvelles missions qui leur seront bientôt confiées.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Delaunay](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40586

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10999

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)